

# Guide de l'enfance

2009-2010



La Ravoire

# S O M M A I R E

## A la naissance

Les démarches administratives	p. 4
Les congés parentaux	p. 5
Vos droits	p. 6-7
Informations utiles	p. 8-9
La protection maternelle et infantile	p. 10

---

## La petite enfance

Le relais assistantes maternelles	p. 12
Le Multi-accueil "les Lutins"	p. 13
Le lieu d'accueil enfants-parents	p. 14

---

## L'enfance

La vie scolaire (informations administratives)	p. 16
Les écoles	p. 17-20
Les associations de parents d'élèves	p. 17-20
La sécurité aux abords des écoles	p. 21

---

## Après l'école

L'accueil matin, midi et soir	p. 24-25
Le restaurant scolaire	p. 26
L'accueil du soir et l'étude animation	p. 27
Pratiques artistiques	p. 28-29
Les activités "sport, loisirs, culture"	p.30
La bibliothèque municipale	p. 31
le Conseil municipal Jeunes	p. 32
La Maison de l'enfance	p. 33-34
Les associations sportives	p. 35-38
Les associations de loisirs	p. 39
Les associations culturelles	p. 40

# Les démarches administratives



# Avant et après la naissance

## Les démarches administratives

### Déclaration de naissance

La déclaration d'une naissance doit se faire dans les 3 jours suivant l'accouchement, à la mairie du lieu de naissance, sur présentation d'une déclaration de naissance établie par la clinique ou l'hôpital, d'un acte de naissance, d'une pièce d'identité ou du livret de famille en cours de validité. La déclaration est gratuite.

### Déclaration de reconnaissance pré ou post-natale

Pour la reconnaissance de l'enfant dans le cas d'une personne seule ou d'un couple non marié, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère.

Le père **doit** reconnaître l'enfant :

- de préférence avant la naissance
- le jour de la déclaration de naissance (dans l'acte de naissance)
- ultérieurement.

La filiation maternelle s'établit automatiquement à l'égard de la mère par l'indication de son nom dans l'acte de naissance.

Toutefois, la mère peut reconnaître l'enfant avant la naissance, seule ou conjointement avec le père.

### Le choix du nom

Une nouvelle loi, relative au nom de famille est mise en application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. En application du Code civil, les parents ont la possibilité de transmettre :

- soit le nom du père,
- soit le nom de la mère,
- soit le nom du père suivi du nom de la mère,
- soit le nom de la mère suivi du nom du père.

Le choix du nom se concrétise par une déclaration sur l'honneur de choix de nom qui est remise à l'Officier d'Etat civil au moment de la déclaration de naissance d'un premier enfant commun d'un couple.

Cette déclaration est précédée de l'acte éventuel de reconnaissance. Depuis le 30 juin 2006, il n'y a plus de possibilité d'adjonction de nom pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Service population de la mairie au  
04 79 72 52 00

## Les congés parentaux

### Le congé de maternité/paternité

#### Pour la maman

**Durée** : seize semaines minimum, six semaines avant la date présumée d'accouchement et dix semaines après.

**Indemnités journalières** : pour les salariées, elles sont calculées sur la moyenne des trois derniers mois de salaire, diminués des cotisations sociales (environ 20%). Pour les professions libérales, commerçants, artisans et industriels, elles sont versées, sous réserve d'un arrêt complet d'activité de trente jours consécutifs dans une période allant de un mois avant à un mois après l'accouchement. Une allocation de repos maternel versée en deux fois peut être également touchée en cas de diminution de l'activité due à la grossesse.

#### Pour le papa

**Durée** : le congé paternité est de onze jours consécutifs au plus. Il doit débuter dans les quatre mois qui suivent la naissance de l'enfant, il s'ajoute aux trois jours d'absence autorisée accordés par l'employeur pour une naissance. Au total, le père peut donc disposer d'un congé de quatorze jours pour la naissance d'un enfant.

**Indemnités journalières** : elles sont versées pendant un congé paternité et sont attribuées dans les mêmes conditions que les indemnités journalières versées pendant un congé maternité.

### Le congé parental d'éducation

**Conditions** : tout salarié (le père ou la mère de l'enfant) travaillant dans une entreprise depuis au moins un an à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant peut en bénéficier, et ce jusqu'aux trois ans de l'enfant.

**Durée et rémunération** : ce congé est non rémunéré par l'entreprise mais la CAF propose deux allocations (CLCA et COLCA) pour compléter la perte de revenu. A l'issue le salarié retrouve son précédent emploi ou un emploi semblable avec une rémunération équivalente ainsi que ses droits aux prestations en nature et en espèces de l'assurance maladie.

# Avant et après la naissance

## Questions-réponses

A la naissance d'un enfant et tout au long de son enfance, de nombreuses questions sont soulevées. Quelques éléments de réponses sont abordés ici. Si vous souhaitez de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter votre Caisse primaire d'assurance maladie ainsi que le site internet du service public qui peuvent répondre à toutes vos interrogations (coordonnées en bas de page).

### Qu'est-ce-que l'assurance maternité ?

Elle couvre l'ensemble des frais médicaux, pharmaceutiques, d'analyse et d'examens de laboratoires, d'appareils ou d'hospitalisation, en rapport avec la grossesse, l'accouchement ou les suites de l'accouchement. Elle débute dès la déclaration de naissance.

### Qui peut bénéficier de l'allocation de base et à combien s'élève-t-elle ?

L'allocation de base comprend deux mesures. La première : le(s) parent(s) dont les ressources sont inférieures à un certain plafond (ex : un couple avec un seul revenu d'activité et un enfant ne doit pas dépasser 32 813 € de revenu net catégoriel) peuvent bénéficier d'une prime à la naissance de 889,72 € (pour une naissance) et de 1 779,43 € (pour une adoption). La seconde : à partir de la naissance, environ 177,95 € par mois sont versés jusqu'aux trois ans de l'enfant (pour les ménages avec un enfant ayant des revenus inférieurs à 43 363 € de revenu net catégoriel). Ainsi, 90% des familles peuvent en bénéficier. Pour en savoir plus, renseignez-vous auprès de la CAF.

### Ai-je le droit à d'autres allocations ?

Tout dépend de votre situation familiale. Pour le savoir, mieux vaut se renseigner directement auprès d'organismes compétents telle la CAF ou la CPAM.

### Je suis enceinte, peut-on me licencier ?

Il est interdit de licencier une femme pendant la grossesse, le congé de maternité et les quatre semaines qui suivent ce congé sauf en cas de faute grave ou si l'entreprise est dans l'impossibilité de maintenir le contrat de travail pour une cause étrangère à la grossesse (difficultés économiques par exemple). Même lorsque le licenciement est prononcé pour une de ces deux raisons, il ne peut prendre effet avant la fin du congé.

**CPAM de SAVOIE au 0 820 904 176**  
**ou <http://www.service-public.fr>**  
**<http://www.famille.gouv.fr>**

# Avant et après la naissance

## Questions-réponses

### **Puis-je bénéficier d'un congé quand mon enfant est malade ?**

L'article L 122-28-7 du Code du travail prévoit la possibilité, pour un salarié, d'obtenir un congé non rémunéré en cas de maladie ou d'accident d'un enfant à charge de moins de seize ans.

Sur présentation d'un certificat médical à votre employeur, vous pouvez bénéficier de trois jours par an au maximum. De plus, vous avez droit à deux jours supplémentaires si vous assumez la charge de trois enfants ou plus, âgés de moins de seize ans, ou si l'enfant malade ou accidenté a moins d'un an. Ces règles s'appliquent à défaut de convention collective plus favorable au sein de l'entreprise ou de l'établissement employeur.

Si votre enfant est atteint d'une maladie ou d'un handicap grave, vous avez le droit à l'allocation journalière de présence parentale. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre CAF.

### **Quelles sont les vaccinations obligatoires en cours de scolarité ?**

Le Code de santé publique rend obligatoires jusqu'à 21 ans (25 ans pour les étudiants) les vaccins contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite.

Cependant, votre enfant ne peut en aucun cas être vacciné sans votre accord préalable.

### **Ya-t-il des vaccins obligatoires pour l'inscription à l'école ?**

Les vaccinations contre la diphtérie, tétanos et poliomyélite (DT polio) sont obligatoires pour l'inscription de l'enfant à l'école. Il n'y a pas de visite médicale obligatoire mais le carnet de santé sur lequel figurent les vaccinations est vérifié.

D'autres vaccins ne sont pas obligatoires mais vivement conseillés. Ce sont les vaccins contre la rougeole, les oreillons, la rubéole (ROR) et la coqueluche.

### **Quelles sont les visites médicales obligatoires pour mon enfant ?**

Le premier bilan de santé est effectué entre le 9<sup>ème</sup> et le 24<sup>ème</sup> mois. Cet examen médical complet comprend le dépistage systématique des handicaps ou défauts mineurs (vue, audition, troubles du langage, du comportement).

La présence d'un parent est conseillée. Vous pouvez demander une autorisation d'absence à votre employeur en présentant la convocation à cette visite médicale obligatoire.

**CPAM de SAVOIE au 0 820 904 176**  
**ou <http://www.service-public.fr>**  
**<http://www.famille.gouv.fr>**

# Avant et après la naissance

## Autres informations utiles

### Le centre médico-psychologique

**Coordonnées :** Centre médico psychologique Enfants Adolescents  
20 rue Sébastien Charléty  
73490 La Ravoire  
Tél. 04 79 72 95 02

**Horaires d'ouverture :** ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.

**Activité :** centre hospitalier de la Savoie spécialisé en psychiatrie générale enfants et adolescents.

### Les assistantes sociales

**Coordonnées :** Centre Polyvalent d'Action Sociale,  
place de l'Hôtel de ville  
73490 La Ravoire  
Tél. 04 79 75 59 90

### Les médecins ravoiriens

Chaque parent qui vient d'avoir un enfant se voit proposer, sous forme d'invitation, une visite à domicile de présentation-prévention par Monique Vissoud, infirmière puéricultrice, de la protection maternelle infantile (voir en page 10).

### Vous pouvez aussi contacter les médecins suivants :

Docteur Pascal Bonnefond  
6 rue des Aulnes  
Tél. 04 79 72 58 78

Docteur Yves Milin  
Bât. D1, résidence du Vallon fleuri  
Tél. 04 79 33 08 97

Docteur Emmanuel Ollion  
6 rue des Peupliers  
Tél. 04 79 71 15 15

Docteur Sonia Maillard-Vernet  
2 rue des Peupliers  
Tél. 04 79 71 18 75  
Spécialité : homéopathie

Docteur Jacques Farcy  
Centre commercial du Val fleuri  
Tél. 04 79 72 53 00

Docteur Carine Helminiack-Bagrel  
2 rue des Peupliers  
Tél. 04 79 72 24 42

# Avant et après la naissance

## Sites internet et numéros utiles

### Sites internet utiles

**<http://grossesse.infobebes.com>** : un site avec plein de petits conseils pour être enceinte, bien vivre sa grossesse et aider bébé de 0 à 3 ans à bien grandir.

**<http://www.magicmaman.com>** : conseils pour les mamans, de la grossesse à la naissance du bébé, jusqu'à l'adolescence de l'enfant.

**<http://www.takatrouver.net>** : un site participatif (parents/enseignants/enfants) pour l'éducation des enfants.

**<http://www.pratique.fr>** : France Pratique ou l'Internet plus facile. Des renseignements pratiques dans les domaines des loisirs, de la santé, du droit, des impôts, etc.

**<http://www.service-public.fr>** : site officiel du service public répertoriant vos droits et devoirs en tant que parents, vous aidant dans vos démarches administratives.

**<http://www.famille.gouv.fr>** : site du ministère de la famille et de l'enfance.

**<http://www.abc-enfance.com>** : ce site répertorie tout sur la garde d'enfants (nourrices agréées, assistantes maternelles, baby-sitters, crèches, nounous), ...

**<http://www.allo119.gouv.fr>** : le 119 (Allô Enfance Maltraitée) est un numéro gratuit ouvert 24h/24 qui a pour but de faciliter le dépistage des situations de maltraitance à enfant.

**<http://www.zelius.com>** : un site complet et ludique, fait par des professionnels répondant à toutes les questions éducatives, psychologiques, scolaires, sanitaires, etc.

### Les numéros utiles

**Le 119** : (Allô Enfance Maltraitée) est un numéro gratuit ouvert 24h/24 qui a pour but de faciliter le dépistage des situations de maltraitance à enfant.

**Le 112** : secours depuis un téléphone portable - numéro d'appel d'urgence universel (médecine, police, pompiers) européen - fonctionne quel que soit le pays où vous vous trouvez en Europe (gratuit chez Itinériss, payant chez les autres opérateurs).

**Le 15** : samu (Urgences médicales).

**Le 17** : police et gendarmerie.

**Le 18** : pompiers, incendie et secours.

**04 72 11 69 11** : centre anti-poison.

## La protection maternelle et infantile

### Informations pratiques

**Coordonnées :** Centre Polyvalent d'Action Sociale  
à l'attention de la Protection maternelle et infantile  
Place de l'Hôtel de ville  
73490 La Ravoire

**Docteur :** Frédérique Rogeaux.

**Puéricultrice :** Monique Vissoud.

**Sécretariat :** Noëlle Vigneron.

**Horaires d'ouverture :** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30.

### Visite à domicile

Chaque parent qui vient d'avoir un enfant se voit proposer une visite à domicile gratuite de présentation de la PMI par la puéricultrice, Monique Vissoud.

### Consultation de nourrisson

Des consultations de nourrissons sont organisées en présence d'une infirmière du centre médico-psychologique enfant (CMPE) tous les premiers jeudis du mois au CPAS et tous les troisièmes jeudis du mois dans la salle Clochette, place des Fées, à Féjaz. De 14h00 à 17h00, sur rendez-vous.

### Groupe d'éveil sensoriel par le toucher

Pour les bébés de 0 à 9 mois avec au moins un de leurs parents, la PMI et le CMPE organisent tous les mardis matins de 10h30 à 12h00 dans la salle Clochette, place des Fées à Féjaz, un groupe d'éveil sensoriel. Ce groupe est animé par Sandrine Clermidy, psychomotricienne. Inscription obligatoire.

### Avec le relais d'assistantes maternelles

La PMI est en charge du suivi et de l'attribution des agréments d'assistantes maternelles. Elle organise régulièrement des réunions d'informations pour les candidates assistantes maternelles ou familiales à La Ravoire.

# La petite enfance



## Relais assistantes maternelles

### Informations pratiques

**Coordonnées :** Centre Polyvalent d'Action Sociale,  
place de l'Hôtel de ville  
73490 La Ravoire  
Tél. 04 79 75 59 90  
Mail : ram.laravoire@yahoo.fr

**Permanences :** tous les mardis de 13h30 à 18h00  
et les vendredis de 13h30 à 16h30.

**Coordonnées :** ZAC de Féjaz - Maison de quartier  
Place des Fées, Immeuble "Les Elfes"  
73490 La Ravoire  
Tél. 04 79 72 61 09

**Permanences :** tous les vendredis de 9h00 à 12h00  
ou sur rendez-vous les jeudis après-midi en dehors des heures  
de permanence.

### Responsable et membres

**Elue déléguée :** Chantal Giorda sur rendez-vous au 04 79 72 52 00.

**Responsable :** Dominique Mithieux.

**Membres :** 58 assistantes maternelles sont agréées sur La Ravoire.

**Public concerné :** les enfants de moins de 3 ans.

**Partenaires sociaux :** le Relais assistantes maternelles travaille en étroite collaboration avec les structures petite enfance de la commune (halte-garderie, bibliothèque, etc.), la Protection maternelle et infantile (PMI) et le service social de la mairie.

### Rôle

**Pour les parents :**

- informations sur les différents modes de garde,
- connaissance des offres d'accueil par les assistantes maternelles agréées sur la commune,
- soutien dans les démarches administratives,
- échange autour de l'éveil du jeune enfant par le biais de réunions thématiques.

**Pour les assistantes maternelles :** le relais informe les candidates sur la profession, soutient les assistantes maternelles agréées dans l'exercice de leur profession, organise des animations avec les enfants au cours de "temps-rencontre" (activités manuelles, spectacles, goûters, musique...) et organise des débats sur des thèmes relatifs à la petite enfance.

**Relais Assistantes Maternelles**  
au 04 79 75 59 90 (CPAS) ou 06 32 34 73 54

## Multi-accueil les Lutins

### Informations pratiques

**Coordonnées :** Multi-accueil "Les Lutins"  
Centre polyvalent d'action sociale,  
Place de l'Hôtel de ville  
73490 La Ravoire

**Horaires d'ouverture :** lundi de 7h45 à 18h15 ; mardi de 7h45 à 18h15 ; mercredi de 7h45 à 17h15 ; jeudi de 7h45 à 18h15 ; vendredi de 7h45 à 18h15.

Pour les passages horaires et demi-journée : fermeture de 12h30 à 13h30.

**Congés annuels :** trois semaines fin juillet mi-août, une semaine en décembre et une semaine pour les vacances de printemps.

### Responsable et personnel

La structure multi-accueil "Les Lutins" est un service municipal géré par la commune de La Ravoire.

**Elue déléguée :** Chantal Giorda sur rendez-vous au 04 79 72 52 00.

**Responsable :** Marie-France Tissot.

**Equipe :** deux éducatrices de jeunes enfants, deux auxiliaires en puériculture, une salariée titulaire du CAP petite enfance et un agent d'entretien.

**Public concerné :** les enfants de trois mois à six ans.

### Rôle

Le Multi-accueil est une structure d'accueil en demi-journée, journée ou horaire libre pour les enfants de trois mois à six ans. Son but est d'accompagner l'enfant dans sa découverte de la collectivité, de l'aider à travers les activités et la verbalisation à s'intégrer dans un groupe d'enfants. Ainsi, l'enfant va progressivement vers une autonomie suffisante pour vivre au mieux dans la collectivité.

L'enfant est pris en compte individuellement, selon son histoire familiale, sa personnalité, ses désirs, pour l'aider à appréhender les règles de la vie en groupe.

## Lieu d'accueil Enfants-parents

### Informations pratiques

**Coordonnées :** Maison de quartier  
Salle "Clochette"  
Place des Fées  
73490 La Ravoire

**Horaires d'ouverture :** tous les jeudis hors vacances scolaires de 9h00 à 11h00.

### Responsable et personnel

Le lieu d'accueil enfants-parents Clochette est une structure gérée par la commune de La Ravoire.

**Elue déléguée :** Chantal Giorda sur rendez-vous au 04 79 72 52 00.

**Responsable :** Marie-Dominique Roose.

**Equipe :** une responsable de la structure, cinq bénévoles et des intervenants artistiques.

**Public concerné :** les enfants de 0 mois à 3 ans, accompagnés d'un adulte. Avec une capacité d'accueil de 10 enfants et de 10 adultes.

**Partenaires sociaux :** le lieu d'accueil travaille en partenariat avec le Conseil général et la CAF.

**Service totalement gratuit.**

### Rôle

**Pour les adultes :** c'est un lieu d'écoute et d'échange entre parents complètement gratuit et anonyme.

**Pour les enfants :** tous les enfants de 0 mois à trois ans, accompagnés d'un adulte, sont accueillis autour d'activités de jeux et d'éveil.

**Lieu d'accueil au 04 79 72 61 09 le jeudi de 8h à 12h ou  
en mairie au 04 79 72 52 00**

# L'enfance



## La Vie scolaire

### Informations pratiques - inscriptions

**Lieu :** toute nouvelle inscription scolaire se fait à la Mairie.

**Conditions :** Les familles devront se rendre au service scolaire, aux heures d'ouverture de la mairie, munies de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile. En cas de divorce, le jugement de divorce sera obligatoirement présenté. Avec l'accord écrit de l'autre parent. Le certificat d'inscription qui sera remis à la famille lui permettra de procéder à l'admission auprès du directeur d'école.

**Contact :**

Service Education - Jeunesse - Vie associative  
Hôtel de ville  
73490 La Ravoire  
Tél. 04 79 75 92 80  
Mail. [education-jeunesse@laravoire.com](mailto:education-jeunesse@laravoire.com)

**Horaires d'ouverture :**

tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h15, sauf le mercredi après-midi,  
le jeudi matin à partir de 10h00,  
le samedi matin sur RV.

### Elus et personnel

**Elus délégués :** Bernard Heureux, Adjoint délégué aux affaires scolaires,  
Josette Rambaud, Adjointe déléguée à la jeunesse et à la vie associative.

**Permanence :** sur rendez-vous.

**Responsable de service :** Remy Nellio

**Service scolaire et périscolaire :** Michèle Catellat.

**Equipe :** 37 personnes travaillent dans le secteur scolaire et périscolaire à la mairie.

### Autres informations utiles

**Le calendrier scolaire est le suivant :**

- rentrée des élèves le jeudi 3 septembre 2009,
- vacances de la Toussaint du vendredi 23 octobre (après la classe) au jeudi 5 novembre (au matin),
- vacances de Noël du vendredi 18 décembre (après la classe) au lundi 4 janvier (au matin),
- vacances d'hiver du vendredi 12 février (après la classe) au lundi 1<sup>er</sup> mars (au matin),
- vacances de printemps du vendredi 9 avril (après la classe) au lundi 26 avril (au matin),
- vacances d'été le vendredi 2 juillet (après la classe).

**Projet d'accueil individualisé (PAI) :** les parents dont les enfants présentent des allergies diverses (alimentaires, piquûre, etc.), des problèmes de santé ou un régime alimentaire spécial doivent le signaler et remplir un dossier de PAI qui restera consigné à l'école.

**Mairie au 04 79 72 52 00**

# Groupe scolaire du Pré Hibou

## Ecole maternelle du Pré Hibou

**Coordonnées :** Ecole maternelle du Pré hibou  
Rue du Pré Hibou  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 33 59 63  
mail : [maternelle.prehibou@wanadoo.fr](mailto:maternelle.prehibou@wanadoo.fr)

**Scolarisation :** à partir de 3 ans.

**Direction :** Florence Wouters.

**Elu délégué au conseil d'école :** François Pricot.

**Date de rentrée des élèves :** jeudi 3 septembre 2009.

## Ecole élémentaire du Pré Hibou

**Coordonnées :** Ecole élémentaire Pré Hibou  
Rue du Pré Hibou  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 33 65 63  
mail : [Ce.0731219D@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.0731219D@ac-grenoble.fr)

**Direction :** Anne-Marie Fitoussi.

**Elu délégué au conseil d'école :** Myriam Saint-Jore.

**Date de rentrée des élèves :** jeudi 3 septembre à 8h30.

## Amicale des écoles du Pré Hibou

**Coordonnées :** Amicale des écoles de Pré Hibou  
Rue du Pré Hibou  
73490 La Ravoire

**Présidente :** Hélène Moreau

**Contact :** 04 79 44 38 19 (Hélène Moreau).

**Rôle et fonctionnement :** L'Amicale du Pré Hibou organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année. Celles-ci génèrent une rentrée d'argent (en supplément de la subvention municipale) qui permet aux équipes enseignantes de financer diverses activités, des sorties ou encore des achats de nouveau matériel pédagogique.

**Animations :** courseton en octobre, tombola et vente de sapins de Noël en décembre, galette des rois en janvier, soirée spectacle en mars, tombola de Pâques en avril, kermesse et soirée "barbecue" en juin.

## Groupe scolaire de Féjaz

### Ecole maternelle de Féjaz

**Coordonnées :** Maternelle Féjaz  
Rue du 8 Mai 1945  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 72 62 62  
mail : Ecole.Maternelle.Fejaz@ac-grenoble.fr

**Scolarisation :** à partir de 3 ans.

**Direction :** Marie-France Favre.

**Elu délégué au conseil d'école :** Anne-Sophie Padey, Ana Baabaa (suppléante).

**Date de rentrée des élèves :** jeudi 3 septembre au matin.

**Date d'admission :** les inscriptions ont lieu courant mai et les admissions sur rv.

### Ecole élémentaire de Féjaz

**Coordonnées :** Ecole élémentaire de Féjaz  
Rue du 8 Mai 1945  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 72 62 96  
mail : ecole.fejaz.ravoire@ac-grenoble.fr

**Direction :** Corinne Arizio.

**Elu délégué au conseil d'école :** Thierry Gérard, Ana Baabaa (suppléante).

**Date de rentrée des élèves :** jeudi 3 septembre 2009.

**Date d'admission :** une fois que l'enfant est inscrit en mairie, il suffit de prendre contact avec la directrice par téléphone et de fixer un rendez-vous.

### Amicale des écoles de Féjaz

**Coordonnées :** Thierry Leroy  
16 rue de la Dent du Chat,  
les Dryades,  
Tél : 04 79 72 91 13

**Président :** Thierry Leroy.

**Contact :** amicale des écoles de Féjaz au 06 35 41 59 67 ou amicaledefejaz@neuf.fr

**Rôle et fonctionnement :** l'association des parents d'élèves des écoles du quartier de Féjaz organise des manifestations pour récolter des fonds et permettre le financement d'activités au sein et en dehors de l'école pour tous les enfants (maternelle et primaire).

**Animations :** variables en fonction des années. Tombola, brûle-sapin, diots-polente, ventes, fête de l'école, etc.

# Groupe scolaire du Vallon fleuri

## Ecole primaire du Vallon fleuri

**Coordonnées :** Ecole primaire du Vallon fleuri  
Rue Richelieu  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 33 06 01  
mail : ce0731221f@ac-grenoble.fr  
site : <http://vallonfleuri.scolasite.net/>

**Scolarisation :** des enfants nés jusqu'au 31 décembre 2006.

**Direction :** Sandra Lacroix.

**Elus délégués au conseil d'école :** Josette Rambaud, Sophie Plagelet, Catherine Meunier (suppléante).

**Date de rentrée des élèves :** jeudi 3 septembre 2009.

## Service périscolaire du Vallon fleuri

**Coordonnées :** Ecole élémentaire du Vallon fleuri  
Service périscolaire du Vallon fleuri  
Tél : 04 79 33 97 28  
mail : Ecole.Val-Fleuri.Ravoire@ac-grenoble.fr

## Association des parents d'élèves du groupe scolaire du Vallon fleuri

**Coordonnées :** Guy Vives  
Ecole du Vallon Fleuri  
Rue Richelieu  
73490 La Ravoire

**Présidente :** Guy Vives

**Contact :** Ecole au 04 79 33 06 01.

**Rôle et fonctionnement :** l'association organise, en partenariat avec les enseignants, des animations diverses (goûters, vente de sets de table, spectacle, kermesses, tombola de fin d'année) avec l'objectif de dynamiser l'école et de récolter des fonds pour financer des projets périscolaires ou de matériel.

## Groupe scolaire privé Sainte-Lucie

### Ecoles maternelle et primaire Sainte Lucie

**Coordonnées :** Ecole Sainte-Lucie  
571 rue Hector Berlioz  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 70 06 36  
mail : [ecole-ste-lucie@orange.fr](mailto:ecole-ste-lucie@orange.fr)  
site : <http://pagesperso-orange.fr/saintelucie/>

**Scolarisation :** à partir de 2 ans.

**Direction :** Yvan Chomel.

**Elu délégué au conseil d'école :** Françoise Saint-Pierre.

**Date de rentrée des élèves :** jeudi 3 septembre 2009.

**Date d'admission :** inscription tout au long de l'année. Photocopie du livret de famille et du carnet de santé.

### OGEC Sainte-Lucie

**Coordonnées :** Séverine Lafay  
Ecole privée Ste Lucie  
571 rue Hector Berlioz  
73490 La Ravoire

**Présidente :** Séverine Lafay.

**Contact :** à l'école.

**Rôle et fonctionnement :** l'OGEC est l'organisme de gestion de l'école Sainte Lucie, il assure la gestion de l'école et son financement.

### Association des parents d'élèves de l'école

**Coordonnées :** Bertrand Argoud  
APEL Ecole Ste Lucie  
571 rue Hector Berlioz  
73490 La Ravoire

**Présidente :** Bertrand Argoud.

**Contact :** 06 80 16 78 19 (Bertrand Argoud).

**Rôle et fonctionnement :** l'association a pour but l'entraide mutuelle des familles de l'école. Elle participe à la vie de la communauté éducative en promouvant le caractère propre de l'école. Elle apporte son soutien à l'équipe pédagogique en animant la vie scolaire et en finançant les projets de classes et les sorties scolaires.

**Animations :** célébration de Noël, kermesses, spectacles, journées portes ouvertes dont les dates sont décidées en cours d'année scolaire.

# La sécurité aux abords des écoles

## Des travaux

**Afin de sécuriser l'abord de chaque école ravoirienne :**

- la mairie a installé un plateau surélevé de couleur rouge avec une signalétique adaptée,
- un personnel aide les enfants à traverser au carrefour situé à proximité de chaque école.

## Des règles à respecter

**Pour la sécurité des enfants, il est impératif d'être vigilant aux abords des écoles, de rouler lentement et de stationner sur les parkings ou sur les places matérialisées.**

## Le plan de déplacement d'établissements scolaires (PDES) :

- Objectifs :**
- encourager la sécurité de l'enfant (apprentissage de la rue...),
  - améliorer sa santé (pratique d'une activité physique),
  - favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture solo
  - éduquer et sensibiliser à l'environnement (moins de pollution),
  - favoriser le développement de la vie sociale,
  - consommer moins d'essence et faire des économies,
  - alléger l'organisation de la vie quotidienne : moins de trajets pour les parents qui se partagent les allers-retours.

**Fonctionnement :** le PDES doit être mis en place par les parents, la commune se chargeant de la sécurisation matérielle du trajet. Il peut se mettre en place une ou plusieurs fois par semaine selon les disponibilités des parents.

**Bon à savoir :** la Commission européenne a identifié 150 indicateurs susceptibles de contribuer au développement durable de notre planète. Le transport des enfants se trouve parmi les dix premiers.

## Le PDES de l'école du Vallon fleuri

Trois parcours ont été mis en place à l'initiative des parents et des enseignants. Pour tout renseignement, s'adresser à l'école au 04 79 33 06 01.

**Vous êtes intéressé pour mettre un piédbus en place...**

**Renseignements auprès de Bernard Heureux  
en mairie au 04 79 72 52 00**



# Après l'école



## L'accueil du matin midi et soir

### Comment ça marche ?

**L'accueil matin-midi-soir :** Si votre enfant est scolarisé dans l'une des écoles de la commune, vous pouvez bénéficier d'un accueil spécifique le matin, le midi et/ou le soir. Celui-ci fait parti du Contrat Enfance-Jeunesse, mis en place par la commune il y a une dizaine d'année dans le but de prendre en compte le temps des familles, tout en respectant les rythmes de l'enfant. Les trois écoles publiques sont déclarées en centre de loisirs pour les temps d'accueil péri-scolaire. Un projet éducatif est travaillé dans chaque école, des agents communaux (diplômés BAFD, BAFA et ATSEM) sont chargés d'accueillir les enfants et d'animer ces temps péri-scolaires dans les locaux prévus et aménagés à cet effet.

**Conditions d'accès au service :** remplir un dossier d'inscription en mairie, inscrire les enfants et régler les passages à l'avance.

### Permanences d'inscription :

- permanence en mairie du lundi 24 au vendredi 28 août de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00, le mercredi 26 août de 8h30 à 11h30 et du lundi 31 août au mardi 1er septembre de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h00, le mercredi 2 septembre de 8h30 à 11h30.
- en cours d'année scolaire et **à titre exceptionnel**, permanence téléphonique les matins de fonctionnement d'école de 8h00 à 8h30.

### Permanences en cours d'année :

- les lundis et vendredis de 15h00 à 16h45.

### Tarifs des accueils :

	matin	midi	soir
passage	2 euros	1,50 euros	3 euros
trimestre*	20 euros	15 euros	30 euros

\* 1<sup>er</sup> trimestre (rentrée 2009 - 30 novembre 2009), 2<sup>ème</sup> trimestre (1<sup>er</sup> décembre 2009 - 31 mars 2010), 3<sup>ème</sup> trimestre (1<sup>er</sup> avril 2010 - 2 juillet 2010).

### L'accueil du matin

Les enfants sont accueillis dès 7h30 et leur arrivée peut s'échelonner jusqu'à 8h20. Le personnel propose des jeux, des activités ludiques aux enfants demandeurs et veille à conserver une ambiance calme pour les enfants qui arrivent à peine réveillés.

**Service Education Jeunesse Vie associative au 04 79 71 07 41**  
**restaurant-scolaire@laravoire.com**

## Les accueils du midi

### Votre enfant rentre manger

Après la classe à 11h30, les enfants sont conduits dans la salle de détente éducative. A nouveau des jeux et des activités leur sont proposés. En cas de beau temps, les jeux de cour sont privilégiés. Les départs des enfants sont échelonnés jusqu'à 12h15.

### Votre enfant déjeune au restaurant scolaire

Les repas sont préparés et livrés par l'entreprise Sodexo.

**Projet pédagogique :** ce temps du "midi" comprend le temps du repas (environ 45 minutes) et un temps d'animation après le repas. Une salle est à la disposition des enfants pour une activité calme. Temps d'éducation nutritionnelle, sanitaire et à la citoyenneté.

**Pièces à fournir pour l'inscription :** le quotient familial C.A.F (pour les allocataires), l'avis d'imposition 2008 (pour les non allocataires), un justificatif de domicile, un chèque pour le paiement d'avance des repas d'un mois, un certificat de travail des employeurs.

### Conditions d'accès au service :

- tous les repas doivent être payés d'avance chaque mois,
- il est indispensable que les parents aient réglé totalement les factures de l'année scolaire précédente,
- avoir rempli un Projet d'Accueil Individualisé pour le repas (page suivante),
- les enfants de moins de trois ans ne peuvent être acceptés au restaurant scolaire.

### Permanences :

- en mairie, lundi et vendredi après-midi de 15h00 à 16h45 (en période scolaire),
- de façon exceptionnelle, tous les matins d'école de 8h00 à 8h30 par téléphone. **Les rajouts et annulations le matin même doivent être justifiés par une situation exceptionnelle.**

## Le restaurant scolaire

Tarifs rentrée 2009/2010 :

QF CAF de 0 € à 435 €	2,98 €
QF CAF de 435,01 € à 550 €	3,13 €
QF CAF de 550,01 € à 700 €	4,31 €
QF CAF de 700,01 € à 915 €	5,19 €
QF CAF de 915,01 € à 1100 €	5,85 €
QF CAF de 1100,01 € à 1375 €	6,06 €
QF CAF supérieur à 1375 €	7,09 €
Familles avec trois enfants ou + inscrits dans une école de la Ravoire	tarif correspondant au QF inférieur (seuil 2,98 €)
Famille extérieure	7,29 € *

\* sauf CLIS : tarifs de La Ravoire

### Le projet d'accueil individualisé pour le repas

**Les allergies alimentaires :** Les enfants allergiques à un ou plusieurs aliments, dans un souci d'intégration, sont bien entendu accueillis au restaurant scolaire. Le panier repas est fourni par la famille. La mairie met à disposition de ces enfants un réfrigérateur et un four à micro-ondes spécialement utilisés à cet effet. Le tarif du repas est adapté et la famille ne prend à sa charge que le temps de l'animation. Pour bénéficier de cette mesure, il est nécessaire de remplir un dossier de PAI, co-signé par le médecin traitant, le médecin scolaire, la famille, le Maire et le directeur de l'école.

### Autres modalités

Pour des raisons religieuses seul le porc sera remplacé.

**Conformément à la législation, au moment du repas aucun médicament ne sera administré aux enfants.**

**Service Education Jeunesse Vie associative au 04 79 71 07 41**  
**restaurant-scolaire@laravoire.com**

## L'accueil du soir et l'étude-animation

### En maternelle : l'accueil du soir

**Durée** : 16h30 à 18h15, départ échelonné.

**Fonctionnement** : dès 16h30, les enfants sont conduits en salle de détente éducative où ils prennent leur goûter (fourni par les parents). Ils sont encadrés par un personnel qualifié.

Ensuite, ils peuvent utiliser le matériel pédagogique mis à leur disposition, se détendre et se reposer jusqu'à l'arrivée de leurs parents. Les départs sont échelonnés jusqu'à 18h15, horaire à respecter impérativement.

### En élémentaire : l'étude-animation

**Durée** : 16h30 à 18h15.

**Fonctionnement** :

- Les enfants des classes élémentaires sont accueillis et encadrés de 16h30 à 17h45 par un duo enseignant/animateur qui a pour objectif commun d'alléger ce temps de fin de journée en permettant deux activités :

- commencer l'apprentissage des leçons avec l'enseignant (1/2 heure),
- des jeux éducatifs et de détente avec l'animateur (1/2 heure).

Ce fonctionnement en demi-groupe permet aux enfants d'avoir une aide plus individualisée pour les devoirs et les leçons, et se détendre avec les jeux proposés par l'animateur.

- Le goûter doit être fourni par la famille.

- A 17h45, l'étude animation est suivie, pour les enfants encore présents à l'école, de l'accueil du soir jusqu'à 18h15, horaire à respecter impérativement.

- Afin de respecter le bon déroulement de ce dispositif, les parents doivent venir chercher leurs enfants à 17h15 ou après 17h45.

## Pratiques artistiques

### Comment ça marche ?

**Le projet :** Découvrir dès le plus jeune âge la pratique artistique et culturelle, s'initier à l'art sans barrière financière, se former aux richesses des pratiques collectives et individuelles. Basé sur trois parcours dans la droite ligne du *schéma départemental de développement des enseignements artistiques*, ce projet touche tous les enfants résidant à La Ravoire.

En outre, quelque soit le parcours choisi, les enfants participeront à des rencontres artistiques avec pour objectif de leur donner le goût du spectacle.

En partenariat avec l'ADMS et l'école de musique du canton de Saint Alban Leysse, des enseignements en musique, danse et théâtre seront dispensés durant le temps scolaire et périscolaire.

**Coordonnées :** Service Education Jeunesse Vie associative  
Mairie de La Ravoire  
BP 72  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 75 92 80

**Contact :** Service Education Jeunesse Vie associative au 04 79 75 92 80.

**Inscriptions :** en mairie les jeudi 3 et vendredi 4 septembre 2009.  
Renseignements au 04 79 75 92 80.

**Modalités pratiques :** Le calendrier des différentes activités (jours, heures) ainsi que le lieu sera adressé par courrier aux familles à la rentrée. La reprise des cours est fixée au vendredi 11 septembre 2009. Tarifs sur demande.

### Parcours 1 : découvrir

**Description :** ce premier parcours se déroule intégralement en milieu scolaire et est constitué d'interventions en musique, danse et arts plastiques autour de pratique collective en fonction des projets portés par les enseignants (slam, orchestre à l'école, danse...).

Deux classes orchestres

**Public :** les élèves de dernière année de maternelle au CM2.

**Quand :** durant le temps scolaire.

**Tarif :** ce premier parcours est entièrement financé par la collectivité.

## Pratiques artistiques

### Parcours 2 : s'initier

**Description** : ce parcours permet de découvrir différentes pratiques artistiques adaptées à l'âge des enfants et à leurs envies. Plusieurs ateliers sont donc proposés durant le temps périscolaire (le calendrier précis sera distribué à la rentrée). Pour la pratique musicale, les instruments seront fournis.

**Quand** : le mercredi matin.

**Tarifs** : les ateliers sont financés pour les 2/3 par les collectivités locales (Mairie, Conseil général) et la CAF.

#### Atelier d'éveil et d'initiation pluridisciplinaire musique/danse

Public : enfants de 5 et 6 ans

Durée : 45 minutes hebdomadaire

#### Découverte/initiation instrumentale par la pratique de l'orchestre

Public : enfants de 7 à 10 ans

Durée : 1h30 hebdomadaire

#### Chœur d'enfants

Public : enfants de 7 à 10 ans

Durée : 45 minutes hebdomadaire

#### Atelier danse

Public : enfants de 7 à 10 ans

Durée : 1h30 hebdomadaire

#### Atelier théâtre (sous réserve)

Public : enfants de 7 à 10 ans

Durée 1h30 hebdomadaire

### Parcours 3 : se former

**Description** : Cet enseignement est plus spécifique. Il se déroule durant le temps périscolaire. Formation musicale, pratique collective, apprentissage d'un instrument... ce dernier parcours permet à chacun de se faire plaisir tout en approfondissant ses connaissances artistiques.

**Public** : Ce dernier parcours est destiné aux enfants à partir de 10 ans ayant déjà suivi un parcours d'apprentissage musical, excepté le piano et la guitare.

**Tarifs** : ils seront fixés selon le quotient familial afin que chacun puisse accéder à la pratique artistique de son choix. Ils seront dégressifs dès le deuxième enfant.

**Service Education Jeunesse Vie associative au 04 79 75 92 80**  
[education-jeunesse@laravoire.com](mailto:education-jeunesse@laravoire.com)

## Les activités “Sport, loisirs, culture”

### L'enfant découvre plusieurs activités

**Public** : les enfants du CP au CM2 habitant La Ravoire.

**Horaires** : en fonction du nombre d'enfants inscrits, ouverture d'une garderie à 7h30 les mercredis matins en période scolaire, suivie d'une ou plusieurs activités “sport, loisirs, culture” entre 9h00 et 12h00.

**Fonctionnement** : dans le cadre du contrat enfance-jeunesse, la famille inscrit son enfant. Plusieurs activités (langue, sport, scrapbooking, etc.) sont proposées tout au long de l'année.

Ces activités sont accessibles aux enfants ravoiriens.

#### Encadrement :

- Laurent Villerelle, éducateur sportif de la commune encadre les différentes activités sportives,
- des intervenants associatifs ou extérieurs qualifiés.

**Attention : ces activités auront lieu sous réserve d'un nombre suffisant d'enfants inscrits.**

## La bibliothèque municipale

### Coordonnées et heures d'ouverture

**Coordonnées :** Bibliothèque municipale  
Place de l'Hôtel de ville  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 71 07 47  
Mail : bibliotheque@laravoire.com  
Internet : <http://www.laravoire.com/bibliotheque>

**Horaires d'ouverture :** lundi de 14h00 à 17h30, mardi de 16h00 à 18h00, mercredi de 9h à 12h00 et de 14h00 à 17h00, vendredi de 15h00 à 18h00, samedi de 9h00 à 12h00.

### Responsable et personnel

La bibliothèque est un service public géré par la commune de La Ravoire.

**Responsable :** Sylvie Kauffmant.

**Equipe:** Sylvie Kauffmant, directrice, Claudine Durieux, responsable secteur jeunesse, et Gisèle Passante, Isabelle Geoffroy, Régine Renoux, Anne-Marie Berthelot.

**Tarifs :** abonnement d'un an 8 € par famille (Ravoiriens) ; 15 € (extérieurs). Internet gratuit pour les abonnés ; 15 mn = 0,50 € pour les non-abonnés. Impression d'une page : noir et blanc = 0,15 € - couleur = 0,30 €.

**Prêt pour deux semaines :** six livres ou revues par abonnement enfant + trois documents sonores et un cédérom "jeunesse" par famille, ce dernier empruntable par un adulte.

**Partenariat avec les écoles :** les classes maternelles sont accueillies 8 à 9 fois par an, avec prêt de livres et animations. Les classes élémentaires bénéficient de 6 rendez-vous par an dont quatre avec animations, assortis d'un prêt de livres individuel et/ou collectif.

### Fonds "jeunesse" (du bébé lecteur à l'ado)

10 780 livres (albums cartonnés, albums, contes, romans, bandes dessinées, documentaires), 14 abonnements à des revues, 293 documents sonores (comptines, berceuses, chansons, histoires), 135 cédéroms (albums, jeux, documentaires).

### Animations

#### Heure du conte

- A partir de 4 ans : deux mercredis par mois d'octobre à mai de 10h30 à 11h sauf vacances scolaires,
- de 18 mois à 3 ans : "Les tit'zoreilles" un 2<sup>ème</sup> mercredi par mois d'octobre à mars de 16h30 à 16h50.

**Autres animations :** Environ six animations ponctuelles par an sont proposées : expositions, jeux, ateliers, accueil de conteurs, etc.

**Bibliothèque au 04 79 71 07 47**

## Le Conseil municipal jeunes (CMJ)

### Qu'est-ce-que c'est ?

**S'informer** : le conseil apporte une information civique sur le fonctionnement de la commune et d'autres collectivités locales. Il explique le processus de décision et de coopération de tous les acteurs de la commune.

**Agir** : le conseil est consulté sur certaines grandes orientations de la politique municipale. Doté d'un budget propre mais contrôlé, il prend des initiatives et réalise des projets concrets qui intéressent directement les jeunes de La Ravoire.

### Comment ça fonctionne ?

**Qui ?** Le Conseil municipal jeunes est composé d'élèves de CM1, CM2, 6<sup>ème</sup>.

**Combien sont-ils ?** Trente élus.

**Elus pour combien de temps ?** Les conseillers sont élus pour un an, dans leurs classes ou leurs niveaux.

**Quand se réunissent-ils ?** Tous les mois.

**Comment diffusent-ils l'information ?** Les conseillers répercutent les informations et les actions de leur conseil à la classe ou au niveau qui les a élus.

**Depuis combien de temps le Conseil existe ?** Depuis janvier 1996.

### Exemples d'actions déjà menées

#### Les campagnes de sensibilisation :

- contre la drogue, avec le slogan "si tu penses que c'est pas grave, t'es grave !",
- sur le thème de la violence routière "bien conduire, bien se conduire",
- projet "Burkina", coopération entre le CMJ et des enfants d'un village du Burkina Faso en partenariat avec l'association pharmaciens sans frontières et en collaboration avec deux classes de CM en 2009.
- projet de création d'une passerelle sur le ruisseau La Mère en collaboration avec Chambéry métropole et la Frapna et avec la participation d'une classe de de CM1 en 2009.

#### D'autres actions :

- création d'une piste de rollers en centre-ville,
- création d'un guide du bon voisinage,
- participation à l'opération "un bouchon, un sourire", cette action a été pérennisée les années suivantes.
- organisation de manifestations caritatives.

## La Maison de l'enfance (AMEJ)

### Le fonctionnement

**Descriptif de l'association** : l'association AMEJ propose un ensemble de services à la population du canton de 4 à 25 ans et à leurs familles.

Elle a pour but de contribuer au développement et à l'épanouissement de l'enfant et du jeune.

**Les actions qu'elle met en place visent à contribuer à :**

- accueillir dans de bonnes conditions enfants, jeunes et familles,
- favoriser l'intégration sociale de tous,
- apprendre à mieux vivre ensemble.

**Partenariat** : elle travaille en lien avec les partenaires locaux impliqués dans les politiques enfance/jeunesse sur le territoire cantonal (Barberaz, Challes Les Eaux, La Ravoire, St Baldoph, St Jeoire-Prieuré) : le Syndicat intercommunal de l'Enfance, de la Jeunesse et des Arts vivants, les établissements scolaires, les associations locales, la caisse d'Allocation familiale, la direction départementale de la jeunesse et des sports, le Conseil général, le Conseil régional, l'Etat.

### Maison de l'Enfance (secteur enfance)

**Accueil en Centre de Loisirs de 4 à 10 ans** : pendant toute l'année scolaire au siège de l'association, place de l'Eglise à La Ravoire. Pendant les petites et grandes vacances scolaires sur l'ensemble des communes du canton (Barberaz, Challes-les-Eaux, Saint Jeoire-Prieuré, La Ravoire, Saint Baldoph).

**Accueil en Centre de Loisirs de 11 à 14 ans** : pendant les petites et grandes vacances scolaires, sur un site pour l'ensemble du canton.

**Proposition de stages et organisation de séjours de vacances de 4 à 14 ans** : pendant les vacances scolaires. Propositions variées et accessibles financièrement.

**Activités spécifiques en soirée de 4 à 14 ans** : pendant toute l'année scolaire. Activités à caractère sportif ou culturel. Inscription au trimestre.

## La Maison de l'enfance (AMEJ)

### Coordonnées et heures d'ouverture

**Coordonnées :** Association Maison de l'Enfance et de la Jeunesse  
du canton de La Ravoire,  
Place de l'Eglise  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 72 89 39 (enfance) ou 04 79 28 64 32 (jeunesse)  
Fax : 04 79 72 95 49 (enfance) ou 04 79 28 31 35 (jeunesse)  
Mail : laravoire.jeunesse@wanadoo.fr

L'AMEJ concerne l'ensemble des communes du canton (Barberaz, Challes les Eaux, Saint Baldoph, Saint Jeoire Prieuré).

**Tarif :** adhésion à l'association de 5 € par enfant pour l'année scolaire.

**Personnes à contacter :** pour le secteur Enfance, Laurent Rémy et Natacha Coulon ; pour le secteur Jeunesse, Gérard Lavaud.

### Permanences d'inscriptions – informations :

- toute l'année au siège de l'association du lundi au vendredi de 17h00 à 18h30, pour toutes les activités.
- pour l'activité Centre de Loisirs de proximité à Barberaz, Challes Les Eaux et St Baldoph les permanences ont lieu sur chaque site, avant chaque période de vacances ou à La Ravoire lors des permanences.

### L'équipe

**Présidente :** Nadine Riuron.

**L'équipe :** elle est composée de membres bénévoles actifs au sein du Conseil d'administration et de professionnels de l'animation socio-culturelle, dirigeants et animateurs de terrain.

### Les professionnels

Enfance : Laurent Remy, directeur, Natacha Coulon, adjointe, Mélanie Piat, Lucile Micheli et Alain Dounkou, animateurs professionnels. Cette équipe est complétée selon les périodes par des animateurs occasionnels titulaires d'un BAFA.

Jeunesse : Gérard Lavaud, Serge, Sofia, Abdel, Céline et Caroline.

## Les associations sportives

### USR football

**Coordonnées :** USR football  
Rue Richelieu  
73490 La Ravoire

**Président :** Bernard Porret

**Contact :** Bernard Porret (06 08 52 61 16), Norbert Gerland (06 60 33 66 07).

**Activités proposées :** les babys (4-6 ans),  
les débutants (6-8 ans),  
les poussins (8-10/11 ans),  
les benjamins (11-13 ans).

### USR rugby - école de rugby

**Coordonnées :** USR rugby  
Stade municipal  
100 rue Richelieu  
73490 La Ravoire  
Fax club house : 04 79 72 90 63

**Présidents :** Olivier Regottaz, Christian Cadenat et Michel Laure.

**Contact :** Mme Laure (06 80 62 28 03), P. Tamburini (06 62 91 37 51).

**Activités proposées :** Pour tous les garçons et les filles à partir de 6 ans. Entraînements tous les mardis soirs à 18h00 et les samedis à partir de 13h45 de septembre à juin.

### USR basket

**Coordonnées :** Marc Feipeler  
3 rue de la Châtaigneraie  
73000 Barberaz  
Tél : 04 79 70 45 40  
Mob : 06 20 73 12 07  
Mail : feipeler@free.fr

**Présidente :** Marc Feipeler.

**Contact :** Marc Feipeler (06 20 73 12 07), Hélène Lecuyer (06 79 77 35 37).

**Activités proposées :**

- les enfants sont accueillis à partir de 5 ans,
- mini-poussins : initiation avec jeux et compétitions,
- poussins (nes) : entraînements et compétitions,
- benjamins/benjamines : les filles et les garçons sont séparés à partir de ce niveau,
- minimes.

## Les associations sportives

### Association de gymnastique sportive "Les Belledonnes"

**Coordonnées :** Brigitte Fiorina  
68 rue de Bel Air  
73490 La Ravoire

**Présidente :** Brigitte Fiorina.

**Contact :** 04 79 70 48 85 (Brigitte Fiorina).

**Activités proposées :**

- Eveil (filles et garçons de 4 à 6 ans), éveil moteur et gymnique (mardi de 18h00 à 19h00),
- poussines pour les filles de 6 à 10 ans (mardi de 17h30 à 19h30 et vendredi de 17h30 à 19h00),
- jeunesses pour les filles de 10 à 14 ans (mercredi de 17h30 à 20h00 et vendredi de 18h30 à 20h30).

### Ecole d'athlétisme de La Ravoire

**Coordonnées :** Gilles Berliat  
300 rue Richelieu  
73490 La Ravoire

**Président :** Gilles Berliat

**Contact :** Gilles Berliat (04 79 71 00 61) ou Claude Michelland (04 79 75 10 49).

**Activités proposées :**

- filles et garçons de 9 à 15 ans,
- découverte et pratique de toutes les spécialités athlétiques,
- entraînements le mardi de 17h30 à 19h au stade municipal (vestiaires du stabilisé près des locaux associatifs) ou au gymnase municipal de novembre à mars,
- entraînements le jeudi de 18h à 20h au stade Charrière neuve à Chambéry ou au gymnase du lycée du Granier de novembre à mars (pour les jeunes athlètes confirmés 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année).

## Les associations sportives

### Karaté club

**Coordonnées :** Karaté club La Ravoire  
Place de l'Hôtel de ville  
BP 72  
73491 La Ravoire cedex  
Tél : 04 79 71 01 52

**Président :** Henri Fortunet.

**Contact :** 04 79 71 01 52.

**Activités proposées :**

- les enfants sont regroupés par niveaux et par âge dans des petits groupes de 10 à 15 individus, chaque groupe est encadré par deux adultes,
- cours enfants : le lundi de 17h45 à 18h45, salle Marcel Paul quartier Féjaz et le jeudi de 17h30 à 18h30 au gymnase municipal de La Ravoire.

### Tennis club

**Coordonnées :** Tennis club  
8 avenue de Maistre  
« LE GALLAZ »  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 71 02 45

**Président :** Guy Zunarelli.

**Contact :** Guy Zunarelli (06 61 49 56 62 et 04 79 71 16 15) ou Olivier Varraud au (06 11 75 30 58).

**Inscriptions :** uniquement le samedi 5 septembre 2009 toute la journée durant le forum.

**Activités proposées :**

- les 4-12 ans sont encadrés par des moniteurs diplômés,
- école de tennis le mercredi après-midi : mini tennis où les plus jeunes développent motricité et 1<sup>ers</sup> gestes du tennis,
- école de tennis le mercredi après-midi organisée par groupes de niveaux avec passage de balles en fin d'année,
- compétition où les enfants approfondissent leurs entraînements, leurs techniques et participent à des tournois, en fin d'après-midi.
- formations santé (alimentation, échauffements, étirements).

## Les associations sportives

### Judo club

**Coordonnées :** Judo club - Mairie  
Place de l'Hôtel de Ville  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 28 22 75

**Président :** Jean-François Sadoul.

**Contact :** Jean-François Sadoul au 04 79 28 22 75 ou 06 08 18 24 41.

**Activités proposées :**

- filles et garçons à partir de 4<sup>1/2</sup> ans,
- pré judo pour les 4-7 ans,
- judo pour les 7-77 ans,
- taïso pour les 15-77 ans.

### Val de Leysse Handball

**Coordonnées :** Marie-Christine Richel,  
route de Fontaine Lamée,  
73190 Saint-Baldoph,  
Site internet : [vdleyssehandball.com](http://vdleyssehandball.com)

**Président :** Marie-Christine Richel.

**Contact :** Marie-Christine Richel (04 79 28 36 55 ou 06 20 71 22 57).

**Activités proposées :**

- Pratique du Hand ball compétitive et loisirs pour les filles et les garçons à partir de 6 ans.

# Les associations de loisirs

## FLAC Arts graphiques

**Coordonnées :** Jean Kozak  
Tél : 04 79 85 36 39

**Président :** Jean Kozak.

**Animatrice :** Isabelle Mandrou.

**Contact :** centre-socio culturel (04 79 71 07 49).

**Activités proposées :**

- filles et garçons à partir de 8 ans,
- apprentissage des techniques de dessin,
- aide à la créativité.

**Horaires :**

- le mercredi de 14h à 17h pour les enfants,
- le jeudi de 18h à 19h30 pour les ados.

## Le Grenier de la chanson

**Coordonnées :** Mairie  
Place de l'Hôtel de Ville  
73490 La Ravoire  
Tél : 06 13 67 65 28

**Président :** Julien Pollet.

**Contact :** Julien Pollet (06 65 53 79 75).

**Activités proposées :**

- filles et garçons à partir de 10 ans avec de bonnes notions de chant,
- perfectionnement en chant,
- spectacles tout au long de l'année.

## Les associations culturelles

### L'Association paroissiale de La Ravoire

**Coordonnées :** Maison paroissiale  
414 rue de l'Eglise  
73490 La Ravoire  
Tél : 04 79 72 94 58  
Site : [www.marthe-marie.paroisse.net](http://www.marthe-marie.paroisse.net)

**Président :** Michel Saint-Pierre.

**Contact :** Michel Saint-Pierre (04 79 72 97 91) ou  
Maison paroissiale (04 79 72 94 58).

#### Activités proposées :

- Equipes de préparation au baptême : pour les jeunes enfants contacter Annick et Paul Gaudron au 04 79 71 39 79, pour les enfants en âge scolaire contacter Paulette Maniglier au 04 79 33 14 05,
- Equipe d'éveil à la foi : pour les enfants de 3 à 6 ans contacter Marie-Christine et Bruno Villié 04 79 72 92 55,
- Catéchisme : du CE1 au CM2 contacter Françoise Saint-Pierre au 04 79 72 97 91,
- Permanences : le mercredi de 17h à 19h et le vendredi de 10h à 12h.

### L'Action catholique des Enfants (ACE)

**Coordonnées :** Christelle Dupuy,  
44 rue de Budapest  
73000 Chambéry  
mob. 06 29 27 66 36

**Présidente :** Christine Dupuy.

**Contact :** Christelle Dupuy (06 29 27 66 36), Coralie Duperier (04 79 33 55 17).

- Activités proposées :**
- filles et garçons à partir de 5 ans,
  - club Perlin (5-7 ans), club Fripounet (8-11 ans), club Triolo (11-13 ans),
  - développer la créativité, la confiance, la responsabilité et l'autonomie,
  - expérimenter la vie de groupe à travers des valeurs humaines,
  - découvrir Jésus-Christ, vivre et témoigner de son Evangile.

# Index



# Index par ordre alphabétique

<b>Accueil du matin, midi et soir</b>	<b>p.24</b>
<b>Accueil du midi</b>	<b>p.25</b>
<b>Accueil du soir et l'étude-animation</b>	<b>p.27</b>
<b>Amicale des écoles de Féjaz</b>	<b>p.18</b>
<b>Amicale des écoles du Pré hibou</b>	<b>p.17</b>
<b>Action catholique des enfants (ACE)</b>	<b>p.40</b>
<b>Activités du mercredi matin</b>	<b>p.28</b>
<b>Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Lucie</b>	<b>p.20</b>
<b>Association des parents d'élèves du groupe scolaire du Vallon fleuri</b>	<b>p.19</b>
<b>Association de gymnastique sportive "Les Belledonnes"</b>	<b>p.36</b>
<b>Association paroissiale de La Ravoire</b>	<b>p.40</b>
<b>Autres informations utiles</b>	<b>p.8</b>
<b>Bibliothèque municipale</b>	<b>p.31</b>
<b>Congés parentaux</b>	<b>p.5</b>
<b>Conseil municipal Jeunes (CMJ)</b>	<b>p.32</b>
<b>Démarches administratives</b>	<b>p.4</b>
<b>Ecole d'athlétisme de La Ravoire</b>	<b>p.36</b>
<b>Flac arts graphiques</b>	<b>p.39</b>
<b>Grenier de la chanson</b>	<b>p.39</b>
<b>Groupe scolaire du Féjaz</b>	<b>p.18</b>
<b>Groupe scolaire du Pré hibou</b>	<b>p.17</b>
<b>Groupe scolaire privé Sainte-Lucie</b>	<b>p.20</b>
<b>Groupe scolaire du Vallon fleuri</b>	<b>p.19</b>
<b>Judo club</b>	<b>p.38</b>
<b>Karaté club</b>	<b>p.37</b>
<b>Lieu d'accueil Enfants-parents Clochette</b>	<b>p.14</b>
<b>Maison de l'enfance et de la jeunesse (AMEJ)</b>	<b>p.33-34</b>
<b>Multi-accueil "Les Lutins"</b>	<b>p.13</b>
<b>OGEC Sainte-Lucie</b>	<b>p.20</b>
<b>Pratiques artistiques</b>	<b>p.29-30</b>
<b>Protection maternelle et infantile</b>	<b>p.10</b>
<b>Questions-réponses</b>	<b>p.6-7</b>
<b>Relais assistante maternelle</b>	<b>p.12</b>
<b>Restaurant scolaire</b>	<b>p.26</b>
<b>Sécurité aux abords des écoles</b>	<b>p.21</b>
<b>Sites internet et numéros utiles</b>	<b>p.9</b>
<b>USR basket</b>	<b>p.35</b>
<b>USR football</b>	<b>p.35</b>
<b>USR rugby-école de rugby</b>	<b>p.35</b>
<b>Val de Leysse handball</b>	<b>p.38</b>
<b>Vie scolaire</b>	<b>p.16</b>

- Ce guide vous est offert par la mairie de La Ravoire -  
- Hôtel de ville, BP.72 - 73 491 La Ravoire Cédex -  
Imprimé à La Ravoire sur papier recyclé.

Droits de reproduction : Mairie de La Ravoire.

Directeur de publication : Patrick Mignola

Graphisme : Gaëlle Berthou-Cochet

Conception et réalisation : Gaëlle Berthou-Cochet et Sabrina Saadi.



2009  
Année  
de la  
jeunesse

Hôtel de ville - BP.72 - 73 491 La Ravoire Cédex  
Tél. 04 79 72 52 00 - Fax. 04 79 72 74 84  
[www.laravoire.com](http://www.laravoire.com)